

Formation Aide-soignant (AS)

Profession : Aide-soignant
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>



PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSIONS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1. La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
2. La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
3. La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

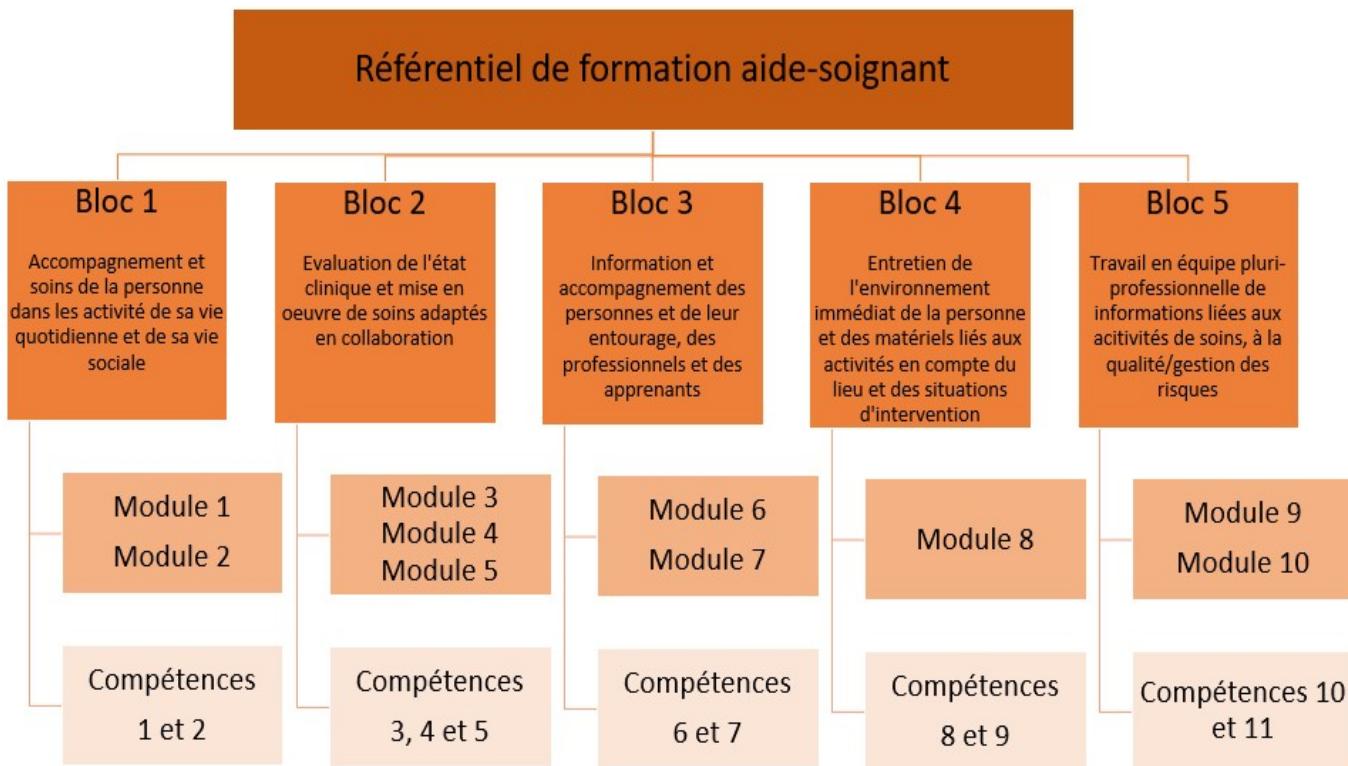
Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

OBJECTIFS ET STRUCTURATION DE LA FORMATION

Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences

Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel



DATE D'ENTREE - DUREE

La formation aide-soignante débute chaque année la première semaine de janvier.

1540 heures réparties sur 44 semaines (sur la base de 35h)

770 heures de formation théorique soit 22 semaines

770 heures de formation clinique soit 22 semaines

MOYENS ET METHODES

Modalité(s) pédagogique(s)

- Présentiel et/ou distanciel

Moyens matériels

- Salles équipées multimédia
- Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salle équipée en simulation en santé

Moyens humains

- Une directrice - une coordonnatrice pédagogique (IFPS)
- Deux formateurs pour la formation aide-soignante
- Deux Secrétaires pédagogiques et administratives – (IFPS) –
- Un documentaliste (IFPS) Accès à la Bibliothèque universitaire sur site
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux,
- Travaux dirigés,
- Simulation en santé,
- Simulation procédurale,
- Accompagnement et suivis pédagogiques individualisés.

Adaptation des études : adaptation des emplois du temps (dispenses d'assiduité), aide personnalisée et adaptation des stages.

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse, Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage).

Certification de la formation : Diplôme d'Aide-soignant délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération Aménagement des épreuves possibles (temps majoré, adaptation des supports et de l'environnement, ordinateur)

COUT DE LA FORMATION

Droits d'inscription : 110 €, ces frais sont à acquitter dès l'inscription

Formation initiale : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Formation professionnelle : Frais de formation : 6800 €

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Quota autorisé : 55 places hors apprentissage et VAE

Taux de réussite : 88 % pour la promotion sortante de 2024. Taux d'insertion est de 100%.

Passerelle et suite de parcours : Formation en soins infirmiers – Auxiliaire de puériculture (passerelle)

Formation possible en apprentissage : <https://cfa2s.fr/>

RNCP 40692 du ministère de la santé et de la prévention enregistrée le 01/09/2025 : [RNCP40692 - DE - Aide-Soignant \(francecompetences.fr\)](#)

Fiche ROME : [Fiche métier Aide-soignant / Aide-soignante | MétierScope par France Travail](#)

ACCESIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solutions. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter le référent handicap des instituts de formation : 05.87.49.33.33.

CONTACT

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administratives, pédagogiques et handicap, contacter le secrétariat

Accueil téléphonique : 05.87.49.33.31

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 13h à 17h

Site Internet : <https://www.ifsi-tulle.fr>

Adresse postale : Instituts de formation des professions de santé - 18 rue du 9 juin 1944 – BP 117 – 19000 TULLE

Accès à l'IFPS

Accès par la route : point GPS google map : 8FQ37Q62+H5

Accès par le bus : <https://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/transport-tulle-agglo/lignes-et-horaires-du-transport-urbain/>

Accès ferroviaire : Gare de Tulle à proximité de l'institut